

Émergence Beauvaisis

#Économie de proximité#

DOCUMENT DE CADRAGE

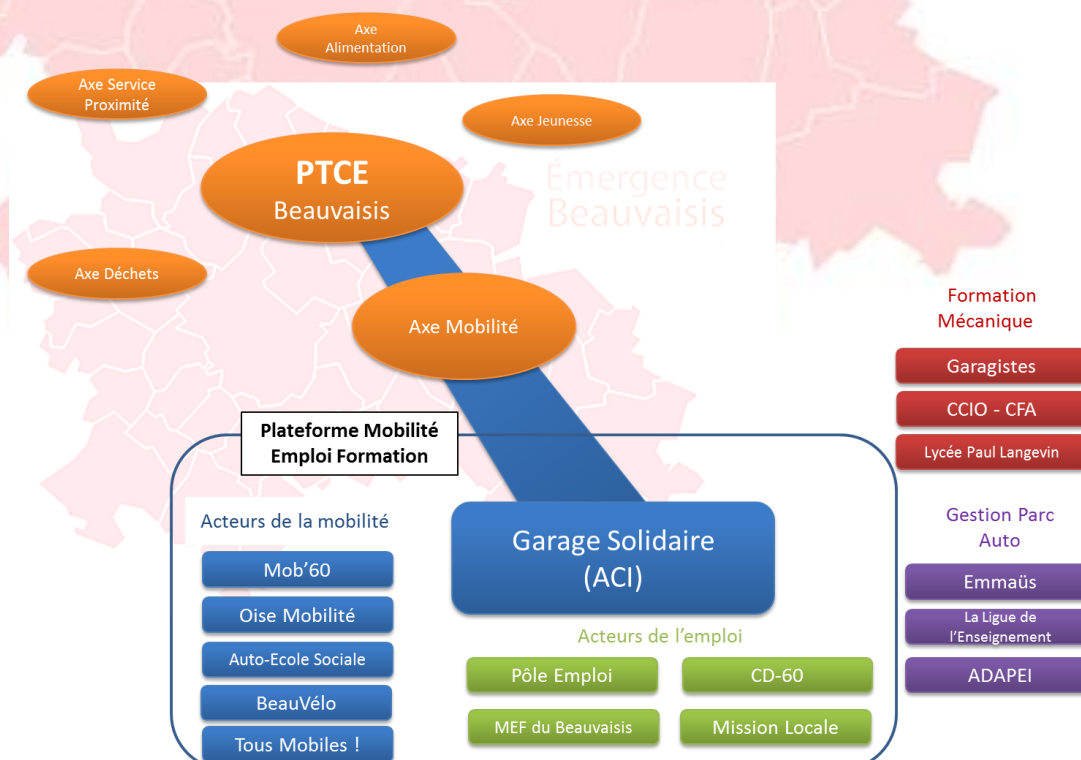
ETUDE « GARAGE SOLIDAIRE, LEVIER D'UNE PLATEFORME DE MOBILITE SOCIALE »

LA DEMARCHE DE PREFIGURATION DU PTCE

4 acteurs de l'économie de proximité (Maison d'Économie Solidaire, SIME, Beauvais Services Plus, La Ligue de l'Enseignement), en collaboration avec les représentants des entreprises de l'Oise (CCI, CMA), des acteurs de l'économie solidaire (CRESS), du département de l'Oise et de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, ont lancé une **phase d'émergence** du « Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) du grand Beauvaisis » dans la perspective de créer de l'activité économique de proximité.

Les principes :

Un POLE doté d'une équipe et d'un lieu, TERRITORIAL, sur le grand Beauvaisis, de COOPERATION, reposant sur une pratique de la coopération pour inventer collectivement des solutions innovantes, ECONOMIQUE avec l'objectif de créer des activités économiques de proximité mises en œuvre par et pour le territoire.



La finalité :

Rechercher des opportunités de créations d'activités et d'emplois sur le Beauvaisis, notamment en matière de circuits courts alimentaires, de mobilité durable et solidaire, de

nouveaux services à la population et aux entreprises, de gestion de déchets ou encore d'accompagnement des jeunes dans l'entrepreneuriat.

Le projet de Garage Solidaire s'inscrit dans cette démarche de PTCE et se trouvera consolidé par un ancrage dans un écosystème favorable.

LE PORTAGE DU PROJET PAR LA MAISON D'ECONOMIE SOLIDAIRE

Le contenu de l'étude de faisabilité

La phase d'étude et d'émergence du projet est organisée en plusieurs étapes :

- Etape 1 - mobilisation des acteurs concernés – état des lieux initial, 2 mois [nov-déc 2017]
- Etape 2 – étude de faisabilité, 3 mois [janvier-mars 2018]
 - élaboration d'un business model,
 - organisation de la gouvernance de la structure support,
 - définition de la solution d'implantation du garage solidaire,
- Etape 3 – préparation de la phase opérationnelle, 4 mois [avril-juillet 2018]
 - préparation et négociation d'un conventionnement « Insertion par l'Activité Economique »,
 - repérage d'un encadrant technique,
 - recherche de financements,
- Etape 4 : Emergence d'une plateforme de mobilité sociale.

La Maison d'Economie Solidaire prévoit la constitution d'un comité de pilotage, chargé de valider les étapes et de contribuer à la réflexion collective. Ce comité de pilotage réunira les partenaires du projet :

- Le porteur de projet
- un ou plusieurs représentants du collectif Emergence Beauvaisis, dont la MES/l'ACIB
- la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et de la ville de Beauvais (élus et techniciens des services concernés)
- le Conseil Départemental de l'Oise,
- la DIRECCTE,
- le Conseil Régional des Hauts de France,
- la Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Beauvaisis,
- Picardie Active,
- CRESS des Hauts de France,
- GRIEP,
- tout autre acteur du territoire susceptible d'apporter des ressources et de l'expertise sur le projet.

En parallèle sera constitué un comité technique, réunissant le porteur de projet, la MES/l'ACIB, les services de la Ville de Beauvais/de la CAB ainsi que des partenaires pertinents à mobiliser selon la thématique abordée.

Sur la période de 9 mois, le comité de pilotage se réunira au minimum à 4 reprises et le comité technique à 5 reprises, soit un rythme mensuel :

- CP1 : initialisation de la démarche [novembre 2017]
 - CT1 : état d'avancement et accompagnement de l'état des lieux initial [décembre 2017]
- CP2 : présentation de l'état des lieux initial [janvier 2018]
 - CT2 : construction de l'organisation technique et économique [février 2018]
- CP3 : présentation de l'organisation technique et économique proposée [mars 2018]
 - CT3 : définition de la planification du montage du projet [avril 2018]
 - CT4 : suivi des démarches préparatoires de montage du projet [mai 2018]
 - CT5 : suivi des démarches préparatoires de montage du projet [juin 2018]
- CP4 : finalisation de la phase étude – émergence, engagement de la phase opérationnelle de démarrage [juillet 2018]

Le porteur de projet, avec l'appui de la MES, des membres du collectif PTCE et d'un cabinet conseil extérieur produira les supports formels nécessaires au partage d'information avec l'ensemble des parties prenantes : présentations, comptes-rendus, rapport d'étude...

Description des moyens mis à disposition de l'étude par la MES

L'ACIB, organisme de formation du groupe Maison d'Economie Solidaire, prévoit le recrutement, à compter du 1^{er} novembre 2017, de M. Mohammed E-Aiyate, sous réserve de l'obtention des financements sollicités.

L'interlocuteur du porteur de projet tout au long de la mission sera M. Gilles Daugeron, chef de projet R&D – PTCE de la Maison d'Economie Solidaire. De formation économique et financière (Sciences Po, Master en développement, DU Business Management des SCOP de l'Université Paris-Dauphine), Gilles Daugeron a un parcours professionnel orienté vers l'économie solidaire, qui l'a conduit à s'investir successivement dans la coopération au Burkina Faso, dans l'appui à la création d'entreprise dans le domaine associatif (boutique de gestion) et dans le conseil à l'économie solidaire (création d'une SCOP de conseil). M. Daugeron apportera un appui technique et méthodologique au porteur de projet tout au long de la mission.

Par ailleurs, la MES prévoit le recrutement d'un cabinet d'étude spécialisé dans l'accompagnement de projets de mobilité sociale, apportant une expertise « métier », un réseau de partenaires, une connaissance fine du fonctionnement des garages solidaires et des plateformes de mobilité sociale.

Pour les besoins de l'étude : entretiens, réunions de travail... la MES pourra mettre à disposition sur son site de Lachapelle-aux-Pots :

- un bureau,
- des salles de réunion.

Par ailleurs, le porteur de projet pourra également utiliser une salle de réunion et un bureau au sein de la Pépinière d'entreprises du Beauvaisis.

La Maison d'Economie Solidaire mettra à disposition du porteur de projet un équipement informatique. Elle remboursera le porteur de projet des frais engagés dans le cadre de l'étude, dans la limite du budget défini initialement.

